



# Les accords avec l'UE sont publiés ; 13 juin 2025

**Les accords des Bilatérales I et II** garantissent à l'agriculture suisse une protection douanière sur mesure. L'accès au marché de nos pays voisins est garanti par la reconnaissance mutuelle des normes relatives aux moyens de production, aux produits biologiques, aux produits AOP, etc. Les accords bilatéraux permettent à l'agriculture de s'approvisionner à moindre coût en engrais, en aliments pour animaux, en produits phytosanitaires et en semences. Pour les transformateurs de denrées alimentaires, les accords bilatéraux offrent l'accès à un vaste marché, par exemple pour l'exportation sans entraves du fromage.

**Bilatérales III**, ou le paquet d'accords actuel, est une condition préalable à la garantie des accords Bila I et II. La CI Secteur agroalimentaires suisse se félicite que les relations avec nos voisins puissent être rétablies sur une base solide. Les opportunités et les éventuels risques doivent maintenant être examinés en détail. Sur la base des connaissances actuelles, les avantages l'emportent.



# La politique agricole suisse et l'atout des accords bilatéraux

Protection douanière inchangée

Approvisionnement abordable et garanti en engrais, fourrage, PPh ou semences.

L'Accès aux marchés de nos pays voisins est garanti par la reconnaissance mutuelle des normes des moyens de production, produits Bio ou AOP, etc.

Pour les transformateurs alimentaires, les accords bilatéraux offrent l'accès à un large marché, p. ex pour l'exportation sans barrière de fromage.

## État des connaissances au 13 juin 2025 concernant l'accord agricole

Les paiements directs, la promotion des ventes, les suppléments pour le lait, les améliorations structurelles et la protection à la frontière ne sont **pas concernés**. L'autonomie de la Suisse est garantie.

**Très bonne négociation** : pas de reprise dynamique du droit, pas de saisine de la CJUE, pas de mesures compensatoires.

Les Bilatérales III sont essentielles pour l'agriculture et la filière alimentaire suisses, car ils sont le seul moyen de garantir les Bilatérales I et II, qui sans cela se vident de leur substance.

Le résultat des négociations dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire est globalement positif. Nous y voyons une condition préalable indispensable à une politique agricole suisse indépendante et à la réussite de la PA 2030.



IG Agrarstandort Schweiz  
CI Secteur agroalimentaire

## Contact et informations

- [Prise de position](#), 2022
- L'économie : dix [propositions pour l'avenir](#)
- Tirer parti de l'attrait [des PME](#)
- [Bila III](#) et la politique agricole

Christof Dietler, gérant CI  
Secteur agrolimentaire suisse  
[info@igas-cisa.ch](mailto:info@igas-cisa.ch)  
Tél. 079 777 78 37

